

UNIVALOM  
Siège :  
3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 mars 2021

#### Délibération 2021-06

#### **OBJET : Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical**

Le 24 mars 2021 à 17h30, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

**Membres en Visio conférence :** Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Khéra BADAOU, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, Christophe ULIVIERI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

**Procurations :** Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO ;

**Membres excusés :** Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

#### Nombre de membres du Conseil Syndical

Légal : ..... 38  
Désignés : ..... 27  
(dont 11 délégués avec voix double  
soit un total de 38 voix)  
Présents : ..... 12  
Visio : : ..... 12  
Votants : ..... 19  
Procuration ..... 1  
Date de la convocation :  
18 mars 2021

Conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Marion MUSSO est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2020-19 du Comité Syndical en date du 10 septembre 2020, ce dernier a donné délégation à Monsieur le Président des compétences prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L.2122-23 du même Code, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Comité Syndical et Monsieur le Président doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical.

Il s'agit principalement d'attribution de marchés de services dont la liste figure en annexe de la présente délibération.

Ouï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions syndicales prises par M. Jean LEONETTI, Président d'UNIVALOM, sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



## Relevés des Décisions prises par le Président par délégation du Comité Syndical d'UNIVALOM

Conformément à la délégation du Comité Syndical dans les conditions prévues par la délibération N°2020/19 en date du 10 septembre 2020.

INTITULE DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	MONTANT HT ET DUREE
<b>EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lot n°1 : Evacuation des métaux ferreux et non ferreux</li> </ul>	03/12/2020	SUEZ RV MEDITERANNEE/PURFER 06200 NICE	Montant maxi annuel : 220 000€ Durée maxi : 4 ans
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lot n°2 : Réception, stockage et rechargement du verre d'emballage</li> </ul>	03/12/2020	SUD EST ASSAINISSEMENT 06800 CAGNES SUR MER	Montant estimatif annuel : 120 000 € Durée maxi : 4 ans
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lot n°3 : Réception, stockage, mise en balle et rechargement des cartons d'emballage</li> </ul>	03/12/2020	SUD EST ASSAINISSEMENT 06800 CAGNES SUR MER	Montant estimatif annuel : 115 000 € Durée maxi : 4 ans
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lot n°4 : Collecte et valorisation des huiles de vidange</li> </ul>	03/12/2020	SERAHU 06800 CAGNES SUR MER	Montant estimatif annuel : 4 000 € Durée maxi : 4 ans
<b>FOURNITURE DE CARBURANTS ET SERVICES ASSOCIES POUR LE PARC DE VEHICULE D'UNIVALOM :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lot n°1 : Fourniture de carburants à la pompe pour les véhicules de services et poids lourds de la régie de transport</li> </ul>	03/12/2020	TOTAL MARKETING France 92029 NANTERRE	Montant estimatif annuel : 100 000 € Durée maxi : 4 ans
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lot n°2 : Fourniture et livraison de gasoil non routier en vrac pour les engins de déchèteries et essence pour moteur 2 et 4 temps</li> </ul>	03/12/2020	CHARVET LA MURE BIANCO 06340 LA TRINITE	Montant estimatif annuel : 8 000 € Durée maxi : 4 ans
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lot n°3 : Fourniture et livraison de gasoil en vrac pour les véhicules et engins de déchèteries</li> </ul>	03/12/2020	CHARVET LA MURE BIANCO 06340 LA TRINITE	Montant estimatif annuel : 6 000 € Durée maxi : 4 ans
<b>ETUDE DE CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR ET DE FROID ALIMENTE PAR L'UVE D'ANTIBES</b>	11/12/2020	CEDEN 76230 BOIS GUILLAUME	Montant : 29 675,93 €
<b>FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES SITES DU SYNDICAT</b>	21/12/2020	ENERGIE D'ICI UPLE 64260 ARUDY	Montant annuel : 9 284,93 € Durée : 3 ans